

Image not found or type unknown



## Remunération uniquement en chèques cadeaux

Par **alexandra kine**, le **27/05/2011** à **09:42**

Bonjour,  
Je suis étudiante. Je dois vendre des abonnements pour une entreprise. Ils veulent me rémunérer uniquement en chèques cadeaux sans contrat. Ce sont des missions ponctuelles. Est ce possible?  
Si oui jusqu'à quel montant de commission le peuvent t'ils?  
Merci d'avance pour vos retour!  
Alexandra

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **21:38**

Bonsoir alexandra  
A mon avis montage totalement illégal.  
Bon courage et bonne chance.